



PREFECTURE de l'AUBE - CABINET DU PREFET - BUREAU DU CABINET  
2 rue Pierre Labonde  
CS 20372  
10025 TROYES CEDEX

AFFAIRE SUIVIE PAR Madame BERNAUDAT  
TEL. 03 25 42 36 92  
FAX. 03.25.42.36.58  
E-mail : ghislaine.bernaudat@aube.gouv.fr

### DECLARATION DE LACHER DE LANTERNES

(à compléter intégralement et précisément et à transmettre au service ci-dessus,  
par mail ou courrier postal, 3 semaines avant la date prévue pour la manifestation)

#### I - Identité de l'organisateur (personne physique ou morale)

NOM et Prénom ou raison sociale :   
Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal :   
Adresse :   
Ville :     
Téléphone :

#### II - Identité du déclarant (si différent de l'organisateur)

NOM et Prénom ou raison sociale :   
Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal :   
Adresse :   
Ville :     
Téléphone :

#### III - Renseignements concernant le lâcher de lanternes

Date :    
Type de manifestation (mariage, etc...) :   
Lieu (adresse précise) :   
Ville :     
Nombre de lanternes :  oises lanternes thaïlandaises Autres (pré   
Dimensions des lanternes :

#### IV - Personne présente lors du lâcher de lanternes (Attention ! cette personne devra être joignable en permanence sur son téléphone portable tout au long du lâcher de lanternes)

NOM :

#### V - Engagement du déclarant :

Des mesures de sécurité très strictes doivent être respectées lors d'un lâcher de lanternes :

- ne pas lâcher les lanternes en période de sécheresse ou de risque d'incendie (pour cela, se renseigner préalablement auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours)

- vérifier que le vent ne dépasse pas 5 km/h (consulter le service de prévisions météo sur [www.meteo-france.com](http://www.meteo-france.com) ou l'aérodrome de Troyes-Barberey au 03-25-71-79-00)
- utiliser les lanternes à l'extérieur uniquement, et en dehors de tout confinement, dans un endroit dégagé, loin de toutes matières et vapeurs inflammables
- disposer d'un extincteur ou d'eau en quantité suffisante à proximité de la zone de lancement
- ne pas porter de vêtements ou accessoires susceptibles de s'enflammer rapidement
- deux adultes au moins sont nécessaires au lancement d'une lanterne. Ne pas laisser des enfants lancer des lanternes sans surveillance
- bien observer les consignes de sécurité et réaliser le lâcher de lanternes conformément aux instructions du fabricant
- ne pas lancer de lanternes sous une pluie soutenue
- en prenant en compte le vent dominant, vérifier que la trajectoire des lanternes est dégagée de tout obstacle (branches d'arbres, fils électriques,...) et ne passe pas à proximité d'un aéroport, d'un immeuble de hauteur ou d'une forêt
- s'assurer que la lanterne est totalement ouverte avant le lâcher
- dans tous les cas, si les conditions ne paraissent pas optimales, s'abstenir de lancer les lanternes.

Je soussigné(e) Nom :

auteur de la présente déclaration, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus, reconnais avoir pris connaissance des mesures de sécurité rappelées ci-dessus et m'engage à les respecter.

Fait à

Signature du déclarant :

**VI - Avis du maire de la commune sur le territoire de laquelle est prévu le lâcher de lanternes**

Favorable                      Défavorable                      (cocher la case correspondante)

Motif du refus :

Date, signature et cachet de la Mairie :